Croquis à main levé des lieux des incendies survenus au Palais, du 12 mai 1902 au 27 juillet 1902, dans la région du Pont-Orgo, dressé et clos par le Juge de Paix à Belle-Isle, le mer. de 8 Août 1902, pour être annexé au Procès-verbal de Constat par moi établi en vertu de la Commission rogatoire de Mr le Juge d'Instruction à Lorient en date du 2 Août 1902 dans l'affaire de Le Luc Victor, maçon au Palais, inculpé d'incendies volontaires.

Le greffier.

Le Juge de Paix

Juge de Paix du Canton de Belle-Isle-en-Mer (Morbihan)

N.B. — Du pailler Guillaume au pailler Guellec il y a, par le sentier marqué ----- 250 + 38 + 150 + 238 pas + 75 pas soit au total 751 pas représentant à 0m75 par pas environ 563 mètres.

Du pailler Gallo au pailler Guillaume, il y a suivant le tracé marqué ---- 125 + 144 + 32 pas. Soit au total 301 pas ou environ à 0m75 par pas, 225 mètres.

Du pailler brûlé Guillaume à la porte de l'hôpital d'où le soldat Lemaître a fait sortir Le Luc, il y a 696 pas, soit à 0m75 par pas, 522 mètres.

De l'endroit où, à la porte du chantier Guillaume, au fond de la Saline, l'incendiaire a tenté de mettre le feu, à aller à la barrière ou barricade par laquelle Le Luc a forcément pénétré dans la propriété de l'hôpital, il y a, en suivant le tracé ---- longeant le chemin de la Saline, puis le sentier de la Vigne, puis le sentier dans le bois du Génie 688 pas ou 204 mètres dont 150 mètres en montée très rapide.

De la barrière près la porte Bangor que Le Luc dit avoir escaladé, à la brèche par laquelle il a pénétré dans la propriété de l'Hôpital, il y a par le sentier du bois du Génie qu'il dit avoir suivi, marqué ---- 461 pas ou 345 mètres.

De la brèche par laquelle Le Luc a pénétré dans la propriété de l'Hôpital à la barrière que lui a ouverte la sentinelle sur le quai de la Saline, il y a 279 pas ou 208 mètres, en suivant le sentier marqué ----- (pente très raide)